

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul

#### Absent(s) excusé(s)

LIZE Didier

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

**Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT**

### 24SE1909-19 | Sport – Réaménagement ludique et sportif du Parc de la Guillebotte – Cession des modules de l'ancien skate-park

Monsieur René Raveleau, Adjoint délégué aux Sports et Loisirs, expose :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la réalisation d'un nouveau skate-park au stade François Bernard,

Considérant le projet d'aménagement d'un espace dédié aux plus petits sur le site de l'ancien skate-park, parc de la Guillebotte,

Considérant que ces modules sont inscrits dans l'inventaire comptable de la Ville sous les n° 2011AUTRESSPORT03, 2013AUTRESECOLES004 et 2014GUILLEBOTTESKATE2315 et qu'ils sont comptablement amortis,

Considérant que l'entreprise 3R SPORTS a fait une offre de rachat à hauteur de 4 095,60 €,

Considérant l'avis de la Comité consultatif Ville Active en date du 19 septembre 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte la vente des modules de l'ancien skate-park à la société 3R SPORTS au prix de 4 095,60 €,**
- **Autorise la sortie de ces biens du patrimoine de la Commune,**
- **Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

